COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 17

Réunion télématique restreinte du : 03/01/2023

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément aux Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
25094268	LA HOGUETTE AS 1	Seniors Féminines à 8	Depart - A	FORFAIT	0,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON